N° 113 **SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

9 avril 2024

PROJET DE LOI ORGANIQUE

modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi organique dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : **230**, **300**, **302**, **296** et T.A. **67** (2023-2024).

Commission mixte paritaire : **504** et **506** (2023-2024).

Assemblée nationale (16e législature): 1re lecture: 2198, 2300 et T.A. 263.

Commission mixte paritaire: 2438 et T.A. 284.

Article 1er

Le tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifié :

- 1° La première colonne de la vingtième ligne est complétée par les mots : « et de radioprotection » ;
 - 2° La trente-huitième ligne est supprimée ;
- 3° La première colonne de la trente-neuvième ligne est ainsi rédigée : « Haute autorité de l'audit » ;
 - 4° La quarante-cinquième ligne est supprimée ;
- 5° Après la cinquante-deuxième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

«	Société Orano	Présidence du conseil d'administration	»
---	---------------	--	----------

Article 2

Les 1° et 4° de l'article 1^{er} entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Article 3

Le 5° de l'article 1^{er} ne s'applique pas au mandat de président du conseil d'administration de la société Orano en cours à la date de publication de la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 avril 2024.

Le Président,

Signé: Gérard LARCHER